



## **INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'INTÉGRATION DANS LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE**

---

Pour les personnes ayant obtenu le droit  
d'asile en République de Serbie



FONDÉ PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

APPUI RÉGIONAL À LA GESTION  
DES MIGRATIONS ET LA  
PROTECTION DANS LES BALKANS  
OCCIDENTAUX ET EN TURQUIE  
*PHASE II*



# INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'INTÉGRATION DANS LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

---

Pour les personnes ayant obtenu le droit  
d'asile en République de Serbie

Belgrade, 2020



Cette brochure a été réalisée grâce aux efforts conjoints du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Commissariat pour les réfugiés et les migrations de la République de Serbie, et a été financée dans le cadre du projet régional IPA II, Appui régional à la gestion des migrations dans les Balkans occidentaux et en Turquie, Phase II



Le Commissariat pour les réfugiés, en tant qu'organisation spéciale du système administratif de l'État, a été créé par la loi sur les réfugiés en 1992 pour accomplir des tâches professionnelles et autres liées à la prise en charge, au retour et à l'intégration des réfugiés déterminées par cette loi et les tâches administratives connexes.

Après l'adoption de la loi sur la gestion des flux migratoires de 2012, il continue à travailler sous le nom du Commissariat pour les réfugiés et les migrations conformément aux compétences établies par cette loi et d'autres lois.

Le Commissariat s'occupe d'un large éventail d'activités. Dans sa mission de base, il aide les réfugiés du conflit de 1991-1995, les personnes déplacées du Kosovo-et-Métochie, recherche les personnes portées disparues dans les guerres de l'ex-Yougoslavie, résout les problèmes des rapatriés en vertu de l'accord de réadmission, s'occupe de l'hébergement des migrants d'Asie et d'Afrique du Nord et est chargé de l'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale.

L'étendue des activités va de l'enregistrement et du recensement à la reconnaissance du statut de réfugié, en passant par la collecte des besoins sur le terrain, la fourniture d'assistance matérielle et autre et le logement des plus vulnérables. Parallèlement, le Commissariat gère 5 centres d'asile et 14 centres d'accueil, s'occupe des rapatriés dans le cadre d'un accord de réadmission, intègre les réfugiés et les demandeurs d'asile, propose des politiques et des solutions juridiques dans le domaine de la migration et surveille la mise en œuvre de ces mesures en pratique.

Le Commissariat pour les réfugiés et les migrations est membre d'organismes gouvernementaux et de commissions qui traitent de questions importantes relatives aux migrations ; coopère étroitement avec de nombreuses institutions étatiques, des ministères, collectivités locales, etc. Parallèlement, il a développé une coopération régionale et internationale avec des organisations et institutions internationales, des donateurs, ainsi qu'avec le secteur non gouvernemental national, les associations de citoyens et les médias. Le Commissariat dispose également d'un réseau de commissaires dans 181 municipalités de toute la Serbie.



L'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) le 14 décembre 1950.

Le HCR a ouvert un bureau à Belgrade en 1976 à l'invitation du gouvernement de la RSFY. Initialement, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés s'occupait de fournir une protection internationale et d'accorder le statut de réfugié, l'intégration et la réinstallation des réfugiés qui, fuyant l'Europe de l'Est et l'Afrique, trouvaient refuge en Yougoslavie. Nous coopérons avec les organes de l'État de la République de Serbie afin d'améliorer la situation et de fournir des solutions permanentes aux personnes qui relèvent de notre mandat dans le pays. Depuis 1992, la valeur de l'assistance de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, pour les programmes de protection et d'intégration des réfugiés des personnes déplacées et des apatrides en Serbie, s'élève à plus de 500 millions d'euros.



# INTÉGRATION DES PERSONNES AYANT OBTENU LE DROIT D'ASILE

---



L'intégration est un processus durant lequel le pays d'accueil vous propose divers programmes et activités qui permettent de vous intégrer dans un nouvel environnement plus facilement et plus rapidement. Le programme d'intégration dure 1 (un) an et s'adresse à tous ceux qui ont obtenu le droit d'asile en République de Serbie. Sans votre participation active aux programmes, l'intégration ne peut pas être complètement réussie.

L'organisme chargé de l'intégration en République de Serbie est le Commissariat pour les réfugiés et les migrations (ci-après dénommé Commissariat).

Après avoir obtenu l'asile, contactez le Commissariat, où vous serez affecté à un conseiller à l'intégration qui vous aidera dans le processus d'intégration dans la société serbe.

Sur la base de vos connaissances, compétences, capacités et souhaits antérieures et en concertation avec vous, le conseiller à l'intégration élaborera un plan d'action pour l'aide à l'intégration (plan d'intégration personnel).

Vous trouverez de plus amples informations et des instructions détaillées dans cette brochure.

## COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRATIONS

---

Rue Narodnih heroja 4, 11070 Belgrade  
Téléphone : 011 311 72 72  
Fax : 011 311 72 72  
Téléphone portable : 064 83 825 36  
Courriel : [integracija@kirs.gov.rs](mailto:integracija@kirs.gov.rs)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h3

# VOS DROITS ET OBLIGATIONS

---



## VOS DROITS (indiqués dans la brochure)

- Informations complètes sur les droits, opportunités et obligations
- Le droit de résider en République de Serbie
- Le droit aux documents d'identité
- Le droit au logement temporaire
- Le droit à une assistance à l'intégration dans la vie sociale, culturelle et économique de la République de Serbie
- Le droit à la protection sociale
- Le droit à une assistance financière en cas de besoins sociaux et sanitaires particuliers
- Le droit aux soins de santé
- Le droit à un enseignement primaire et secondaire gratuit
- Accès sans entrave au marché du travail
- Le droit au regroupement familial

## VOS OBLIGATIONS

- Si vous avez obtenu l'asile, vous êtes obligé de respecter la Constitution, les lois, les autres règlements et les actes généraux de la République de Serbie
- Fréquentation de l'école primaire (pour les enfants)
- Participation à des cours de langue serbe organisés par le Commissariat
- Informer les autorités compétentes de tous les changements qui affectent l'exercice des droits et devoirs
  - Changement d'adresse du lieu de résidence
  - Changement de nom personnel
  - Changement de statut matrimonial
  - Statut de travail
  - Réception d'aide financière ou d'autres revenus

Vous êtes tenu de signaler tous les changements au conseiller à l'intégration dans un délai de 15 jours à compter du jour des changements.

Vous êtes tenu d'informer le Bureau d'asile du changement d'adresse du lieu de résidence dans un délai de 3 jours à compter du jour de réinstallation, en personne ou par l'intermédiaire de votre avocat.



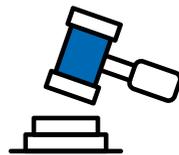
Un juriste du Centre de Belgrade pour les droits de l'homme fournit des conseils juridiques aux demandeurs d'asile à Krnjača

© UNHCR



# 1. ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE

---



La représentation dans la procédure d'asile et l'assistance juridique gratuite pour exercer les droits énumérés dans la brochure sont assurées par des organisations non gouvernementales telles que:

## 1. Le Centre de Belgrade pour les droits de l'homme

Rue Kneza Miloša 4

11 000 Belgrade

Téléphone. +381 11 308 53 28 ; +381 64 824 55 08

Courriel : [bgcentar@bgcentar.org.rs](mailto:bgcentar@bgcentar.org.rs)

## 2. Le Centre pour la protection et l'assistance aux demandeurs d'asile

Rue Mišarska 16

11 000 Belgrade

Téléphone. +381 11 323 30 70 ; +381 11 407 94 65

Courriel : [sediste@apc-cza.org](mailto:sediste@apc-cza.org)

Outre les centres mentionnés ci-dessus, vous pouvez vous tourner vers d'autres organisations non gouvernementales qui vous aideront en fonction de leurs capacités, ou vous orienteront vers d'autres organisations et institutions.

Dès réception de la décision favorable de la demande d'asile, vous devez contacter le Commissariat, en personne ou par l'intermédiaire de votre avocat, afin de prendre contact avec le conseiller à l'intégration. Le conseiller à l'intégration désigné vous informera de vos droits et obligations et continuera à travailler avec vous et / ou votre avocat pour exercer les droits énumérés dans cette brochure.

## 2. DROIT DE RÉSIDENCE EN RÉPUBLIQUE DE SERBIE

---



Dès réception du courrier vous reconnaissant la qualité de réfugié ou la protection subsidiaire, vous avez le droit de résider sur le territoire de la République de Serbie.

Le Bureau d'asile ne délivre pas de certificat spécial attestant que vous avez le droit de résider en République de Serbie, néanmoins, la décision favorable vous accordant l'asile / la protection subsidiaire et votre carte d'identité en font foi.

**Vous avez le droit à un lieu de résidence de votre choix mais vous êtes tenu d'informer de tout changement d'adresse, le Bureau d'asile ainsi que le conseiller à l'intégration au Commissariat.** Vous devez soumettre les informations sur l'adresse de résidence ou de son changement dans un délai de 3 jours au Bureau d'asile, en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat, si vous en avez un. L'adresse de résidence est insérée dans la carte d'identité des réfugiés et en cas de changement d'adresse, une nouvelle carte d'identité avec une nouvelle adresse est émise.

## 3. DOCUMENTS

---



### CARTE D'IDENTITÉ

Le Bureau d'asile délivre une carte d'identité à toute personne âgée de plus de 15 ans à laquelle l'asile a été accordé en République de Serbie.

Pour obtenir une carte d'identité, pour ceux qui ont obtenu le statut de réfugié, vous devez soumettre une demande au Bureau d'asile joignant deux photos au format 2,5 x 3,5 cm, indiquant l'adresse de résidence actuelle en personne ou par procuration.

La carte d'identité est délivrée pour une durée de 5 ans aux bénéficiaires du statut de réfugié, ou pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire approuvée. Chaque fois que l'adresse de résidence change, une nouvelle carte d'identité est émise. **Ayez toujours votre carte d'identité avec vous.**

En cas de perte ou de vol de votre carte d'identité, informez-en immédiatement le ministère de l'Intérieur, votre conseiller à l'intégration et avocat dans un délai de maximum 3 jours.

### NUMÉRO D'IMMATRICULATION ÉTRANGER

Dès réception de la décision favorable de la demande d'asile, vous devez contacter le Bureau d'asile afin de recevoir un numéro d'immatriculation étranger dont vous aurez besoin pour exercer d'autres droits.

En ce sens, il est nécessaire de présenter une demande au Bureau d'asile en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat pour obtenir un numéro d'immatriculation, en indiquant le but pour lequel le numéro est émis.

### DOCUMENTS DE VOYAGE

La loi sur l'asile et la protection temporaire règle que les réfugiés ont droit à un titre de voyage pour réfugiés, tandis que les bénéficiaires d'une protection subsidiaire approuvée peuvent obtenir un titre de voyage pour motifs exceptionnels ou considérations humanitaires. Les conditions nécessaires à la délivrance des titres de voyage, conformément à la législation applicable, n'ont pas encore été remplies, de sorte que la délivrance de ces derniers commencera lorsque les conditions seront remplies. Pour plus d'informations sur la possibilité de voyager en dehors de la Serbie, contactez directement le Bureau d'asile.

## CARTE BANCAIRE

Dès réception de vos carte d'identité et numéro d'immatriculation étranger, vous pouvez vous rendre à la banque de votre choix et soumettre une demande pour ouvrir un compte bancaire personnel. En accord avec la banque, vous pouvez obtenir une carte bancaire avec laquelle vous pourrez retirer de l'argent aux distributeurs automatiques ou payer en magasin. Pour les autres types de cartes et services bancaires, contactez le commis de la banque choisie.

## PERMIS DE CONDUIRE

Les procédures pour obtenir le permis de conduire sont régies par un règlement spécial. Si vous ne possédez pas de permis et que vous souhaitez obtenir un permis de conduire de la République de Serbie ou si vous avez déjà un permis de conduire de votre pays et que vous souhaitez conduire un véhicule en République de Serbie, contactez la police de la circulation routière de votre municipalité pour plus d'informations.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire valide de votre pays d'origine, vous pouvez faire une demande d'échange. Cependant, votre permis de conduire étranger ne peut pas être échangé contre un permis de conduire de la République de Serbie s'il est invalide s'il a été révoqué, retiré ou annulé par les autorités qui ont délivré le permis de conduire étranger. Dans ce cas, vous devez passer le permis de conduire à nouveau.

Vous pouvez passer l'examen de conduite dans n'importe quelle école de conduite de la République de Serbie et il est payant. Chaque école a son propre système de cours et d'examens et détermine le prix indépendamment.

## 4. HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

---



### **Vous avez le droit à un hébergement temporaire fourni par le Commissariat.**

Vous pouvez utiliser le logement proposé comme hébergement temporaire pour une période maximale d'un an dès réception de la décision favorable de la demande d'asile ou de la protection subsidiaire.

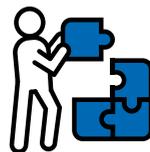
S'il n'y a pas de logements disponibles, c'est-à-dire de conditions pour un hébergement temporaire, le Commissariat peut fournir une aide financière pour l'hébergement temporaire, également d'une durée maximale d'un an.

Au cas où un grand nombre de personnes feraient une demande pour un logement temporaire en même temps, la priorité est attribuée à la famille ayant le plus grand nombre d'enfants mineurs à charge; une famille monoparentale avec enfant mineur; une famille avec une personne enceinte; une famille nombreuse ; une famille dont un membre a été soumis à la torture, au viol ou à d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle; les familles rencontrant des difficultés particulières pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs condition d'existence (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

Afin d'exercer le droit au logement temporaire, vous êtes obligé de suivre des cours de langue serbe organisés par le Commissariat pour vous et les membres de votre famille. Pour des informations détaillées et comment postuler pour le service d'hébergement temporaire, vous pouvez contacter le conseiller à l'intégration en personne ou via un avocat.

## 5. ASSISTANCE À L'INTÉGRATION

---



Vous et les membres de votre famille bénéficierez d'une assistance à l'inclusion à la vie sociale, culturelle et économique de la République de Serbie pendant une période d'un an à compter du jour dès réception de la décision favorable de la demande d'asile.

### PLAN D'INTÉGRATION PERSONNEL

**En fonction de vos besoins, connaissances, possibilités et capacités, le Commissariat élaborera un plan d'intégration personnel en étroite coopération avec vous.** Le plan d'intégration personnel prévoit un plan et un programme d'activités pour une période d'un an qui vous faciliteront votre intégration à la vie économique et sociale de la République de Serbie. Le Commissariat travaillera avec vous pour définir et réaliser le plus efficacement possible tous les objectifs et toutes les étapes. En plus d'être impliqué dans l'élaboration du plan en tant que tel, vous avez le devoir d'y prendre part activement et collaborer avec le conseiller à l'intégration pour atteindre les objectifs fixés. Par conséquent, le Commissariat pourra vous mettre en contact avec d'autres institutions ou organisations non gouvernementales compétentes.

Un plan d'intégration personnel est établi pour une période d'un an, avec la possibilité d'effectuer des modifications tous les six mois voire plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Le plan d'intégration personnel est préparé en serbe et vous vous familiariserez avec son contenu dans une langue que vous comprenez.

### APPRENDRE LA LANGUE SERBE

Dans les quinze jours suivant l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, vous êtes obligé de vous inscrire personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant légal auprès du Commissariat pour suivre des cours de langue serbe. Le conseiller à l'intégration vous dirigera vers l'école de langue attribuée où vous passerez un test de connaissance de la langue et de l'écriture serbe sur la base duquel l'école évaluera vos connaissances antérieures. Sur la base de test, vous serez affecté au groupe approprié. Vous obtiendrez tout le matériel nécessaire pour travailler à l'école.

**Les frais de scolarité sont pris en charge par le Commissariat pour les réfugiés et les migrations d'une totalité de 300 heures de cours pour les personnes non incluses dans la scolarisation en milieu ordinaire.** En plus de ces 300 heures, si vous exercez un métier exigeant un diplôme universitaire, vous pouvez bénéficier de 100 heures supplémentaires. Si vous fréquentez



Cours de langue serbe terminé avec succès

© UNHCR

une école ordinaire, en plus des cours réguliers de langue serbe dans le cadre des cours scolaires, vous pouvez bénéficier de 140 heures supplémentaires d'apprentissage de la langue serbe. Si vous avez plus de 65 ans, le Commissariat vous fournira un programme personnalisé d'apprentissage de la langue et de l'écriture serbe d'une durée de 100 heures.

Si vous avez plus de 65 ans, le Commissariat vous fournira un programme personnalisé pour apprendre la langue serbe. Durant ce cours, vous acquérez les connaissances de la langue serbe pour subvenir aux besoins de la communication quotidienne.

Si vous suivez des cours de langue serbe, le Commissariat peut vous rembourser les frais de transport publics jusqu'au lieu où les cours se déroulent, si les cours ont lieu en dehors de votre lieu de résidence.

Si une opportunité d'emploi vous est proposée tout en suivant un cours de langue serbe, les heures d'apprentissage peuvent être adaptées en fonction de votre horaire de travail.

L'école de langue tient des registres de présence et si vous ne suivez pas les cours de langue serbe dans les délais convenus, et sans raison justifiée, le Commissariat n'a aucune obligation de vous attribuer de nouveaux cours ou des heures supplémentaires.

## CONNAÎTRE LA CULTURE SERBE, L'HISTOIRE ET L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE

Dès l'obtention du statut de réfugié, vous avez la possibilité de participer au programme d'apprentissage de la culture, de l'histoire et de l'organisation constitutionnelle serbes d'une durée de 30 heures par an.

Des cours de découverte de la culture serbe sont dispensés par le Commissariat. Ces cours consistent en partie en des conférences théoriques, mais également en visites de sites importants, de musées et d'institutions. Ce programme est très utile à toutes personnes désirant organiser leur vie future en République de Serbie. Il n'y a pas de test de connaissances à la fin du programme.

Si vous ne participez pas au programme d'apprentissage de la culture, de l'histoire et de l'organisation constitutionnelle serbes dans la période de temps indiquée, le Commissariat n'a aucune obligation de vous fournir des heures ou cours supplémentaires dudit programme.

Un cours d'histoire et de culture serbe

© UNHCR



## 6. ASSISTANCE FINANCIÈRE

---



### FORMES D'AIDE FINANCIÈRE

1. Vous avez droit à une aide sociale (tant pour un particulier que pour une famille), si par votre emploi, revenus de la propriété ou d'autres types de financement, vous gagnez une somme inférieure à la totalité de l'aide sociale ou si vous ne bénéficiez pas de moyens de subsistance suffisants. L'aide financière est versée mensuellement et représente l'aide financière de base aux personnes en situation de précarité sociale en République de Serbie et pour cela le montant est le même pour tous. Pour vous informer davantage comment obtenir cette aide, contactez le conseiller à l'intégration au Commissariat ou votre avocat.
2. Le Commissariat peut vous fournir une aide ponctuelle en cas de difficultés financières ou de situations sanitaires exceptionnelles. Le montant de l'aide est déterminé par le Commissaire. Pour vous informer davantage comment obtenir cette aide, contactez le conseiller à l'intégration au Commissariat ou votre avocat.
3. Vu que vous avez droit au logement temporaire pour une durée maximale d'un an, et au cas où il n'y aurait pas de logement temporaire disponible, le Commissariat vous fournira une aide financière pour un logement privé temporaire. Le montant de cette aide est défini par le Règlement et est le même pour tous. Pour vous informer davantage comment obtenir cette aide, contactez le conseiller à l'intégration au Commissariat ou votre avocat.

## 7. SOINS DE SANTÉ

---



Dès l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire en République de Serbie, vous avez le droit d'avoir accès aux soins de santé conformément à la réglementation régissant les soins de santé pour étrangers. Les soins de santé pour étrangers sont fournis de la manière qu'ils sont fournis aux citoyens de la République de Serbie. Les frais des soins de santé pour les personnes ayant le statut de réfugié ou de la protection subsidiaire sont payés sur le budget de la République de Serbie, tandis que le Ministère de la santé est chargé d'exercer le droit d'accès aux soins de santé.

En République de Serbie, l'organisation du système de soins de santé est divisée en trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire. Les soins de santé sont gratuits au premier niveau, tandis que vous ne payez pas pour les services de santé aux niveaux secondaire et tertiaire uniquement si votre médecin généraliste vous a référé.

Dépendant de l'adresse de résidence figurant sur votre carte d'identité, on déterminera le centre de soins de santé primaires de l'État qui vous sera attribué à vous et à votre famille. Si vous ou les membres de votre famille avez des problèmes de santé, vous devez en premier lieu contacter ce centre-là. En cas de besoin, les médecins de ce centre peuvent vous orienter vers d'autres établissements. A titre exceptionnel lorsque votre vie est en danger, vous appelez une ambulance au 194 ou appelez le service d'urgence le plus proche.

En République de Serbie, il y a des médicaments gratuits et des médicaments payants et cela s'applique à tous les citoyens.

**Si vous ou un membre de votre famille s'est vu refuser l'accès aux soins de santé, contactez votre avocat et votre conseiller à l'intégration.**

Il existe deux types d'assurance maladie en République de Serbie : l'assurance maladie obligatoire et l'assurance volontaire.

L'assurance maladie obligatoire donne aux employés et aux autres citoyens le droit d'accès aux soins de santé et le droit à des prestations en espèces pour certaines conditions de santé. Cela signifie pratiquement que pendant que vous êtes au chômage, la République de Serbie couvre les coûts de votre traitement dans le cadre des soins primaires. Lorsque vous obtenez un emploi, votre employeur et vous-même commencez à payer une assurance maladie obligatoire qui couvre à l'avenir les frais de traitement pour vous et votre famille.

L'assurance maladie volontaire est une forme d'assurance collective et individuelle qui peut être contractée indépendamment de l'assurance maladie obligatoire. L'assurance maladie volontaire peut être souscrite en tant qu'assurance privée individuelle (dans les centres de santé publics et privés) ainsi qu'en cas d'intervention chirurgicale (opération) et / ou en cas de maladies graves et de conséquences d'une maladie. Vous financez vous-même la prime d'assurance maladie volontaire.

## 8. ÉDUCATION

---



Les mineurs et les adultes bénéficiant d'une protection internationale sont assimilés aux citoyens de la République de Serbie dans le domaine de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur.

### MATERNELLES

L'éducation préscolaire dans les maternelles est dispensée par les maternelles publiques et privées. Les maternelles comprennent les enfants de 1 an à l'âge scolaire. **L'éducation préscolaire (de 5,5 à 6,5 ans) est obligatoire.**

Conformément à votre demande, vous pouvez inscrire vos enfants à la maternelle tout au long de l'année. S'il y a plus d'enfants inscrits à l'école maternelle qu'il n'y a de places vacantes, la commission décide de l'admission.

Lors de l'admission des enfants en école maternelle, vous devez soumettre les documents suivants

1. Certificat médical (pédiatre) attestant de la santé de l'enfant
2. Attestation de travail si les parents sont des salariés ou confirmation du Bureau national pour - qu'ils sont inscrits au Registre des demandeurs d'emploi si les parents sont au chômage.
3. Extrait d'acte de naissance (une copie est possible, quelle que soit la date de délivrance), ou copie de la carte d'identité des personnes ayant le statut de réfugié en République de Serbie

**Les parents qui reçoivent une aide financière conformément aux règlements de la protection sociale sont totalement exonérés du paiement pour la maternelle.** Le troisième enfant est également totalement exempté de payer pour la maternelle. L'exonération de paiement se réalise auprès de l'administration communale, en joignant à la demande, la décision du centre du travail social compétent sur l'attribution de l'aide financière.

## ÉCOLE PRIMAIRE

**En République de Serbie, l'enseignement primaire est obligatoire et dure 8 ans.** Les parents sont obligés d'inscrire leurs enfants à l'école primaire s'ils ont au moins six ans et demi et au plus sept ans et demi, au début de l'année scolaire. L'enseignement primaire est gratuit.

La date limite de soumission de la demande d'inscription de l'enfant expire le 1er février de l'année civile afin que l'enfant puisse rentrer en première classe à partir du 1er septembre. L'année scolaire commence en septembre et dure jusqu'à la mi-juin de l'année prochaine.

Si un enfant de plus de sept ans et demi n'est pas inscrit en première classe pour cause de maladie ou pour d'autres raisons, il peut être inscrit en première classe ou en classe appropriée sur la base de test sur les connaissances antérieures. Le test sur les connaissances antérieures est réalisé par une équipe composée d'enseignants du primaire, de pédagogues et de psychologues scolaires, respectant les normes de réussite et appréciant l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour des informations plus détaillées, ainsi que la documentation nécessaire à l'inscription de l'enfant, contactez votre conseiller à l'intégration au Commissariat ou votre représentant légal.

## ÉCOLE SECONDAIRE

Tous les élèves qui terminent l'école primaire et réussissent l'examen final peuvent poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire en République de Serbie est divisé en lycées, lycées professionnels et écoles d'art. Le lycée est gratuit mais pas obligatoire.

À leur arrivée en République de Serbie, les mineurs, ayant obtenu le statut de réfugié, inscrits dans des établissements d'enseignement et qui n'ayant pas de preuve d'éducation acquise antérieurement, sont inscrits sur la base de connaissances préalablement acquises. L'examen des capacités et des connaissances est confié à une commission spéciale d'experts.

Chaque année en mai, un Concours d'inscription aux écoles secondaires est annoncé. Les écoles organisent des journées portes ouvertes au cours desquelles les enfants ont la possibilité de se familiariser avec les programmes de ces écoles. Le classement des élèves lors de l'inscription à l'école secondaire se fait sur la base des points obtenus par la réussite scolaire et des points obtenus à l'examen final. L'examen final est appelé « brevet ». Tous les élèves passent l'examen final de l'enseignement primaire en juin.

# L'ÉCOLE À BELGRADE PRÉPARE LES JEUNES RÉFUGIÉS AU SUCCÈS

---

## **Firash et Assad ont tenté d'atteindre l'Europe occidentale et pourtant la Serbie leur a permis de terminer leurs études.**

Auteurs : Helen Womack et Mirjana Milenkovski à Belgrade

Firash et Assad \* passent le brevet. « Je suis un peu stressé, mais c'est normal », dit Firash. « C'est bien » dit Assad. « Je recevrai un document attestant de mon éducation ». À ces deux jeunes demandeurs d'asile afghans, la Serbie a fourni la stabilité nécessaire pour terminer leurs études.

Une école en particulier - l'école élémentaire « Branko Pesić » - a joué un rôle clé et a aidé non seulement ces garçons, mais aussi environ 300 réfugiés et migrants depuis 2016. En fait, l'école a effectué un travail pionnier si important dans l'intégration des réfugiés dans le programme scolaire ordinaire, que son directeur Nenad Ćirić, a été nommé cette année pour le prestigieux prix Nansen décerné par le HCR.

« La pire chose qui puisse arriver à un enfant est de se retrouver dans un endroit où il n'y a pas d'activités, rien qui l'incite à réfléchir », affirme M. Ćirić, expliquant pourquoi il a inclus des réfugiés des centres d'asile dans son école, aux côtés d'enfants de Serbie. « Nous sommes douloureusement conscients qu'ils (les enfants réfugiés) ne sont en aucun cas responsables de ce qui se passe dans leur pays ».

Le ministère de l'Éducation lui a donné feu vert pour diriger ces activités, car lui et les enseignants de son école sont très expérimentés dans le travail avec les enfants marginalisés, y compris les enfants Roms. Le modèle scolaire de l'école « Branko Pesić » est maintenant utilisé comme base pour aux directives nationales, comment travailler avec les enfants réfugiés et a été introduit dans d'autres écoles des villes où vivent des réfugiés.

Environ 3 600 nouveaux réfugiés, migrants et demandeurs d'asile restent en Serbie et environ 400 enfants sont scolarisés régulièrement. « Jusqu'à récemment, de nombreux réfugiés considéraient la Serbie uniquement comme un pays de transit », a déclaré Hans Schoder, chef de la mission du HCR en Serbie. « La Serbie a quand même réussi à scolariser tous les enfants réfugiés d'âge scolaire et a conçu des moyens novateurs pour les aider ».



Des enfants non-accompagnés suivent un cours de géographie à l'école primaire « Branko Pešić ».

© UNHCR/Helen Vomak

À l'école « Branko Pesic » les enseignants ont sacrifié leurs vacances d'été pour travailler en équipe et adapter le programme aux besoins des enfants réfugiés dont la plupart sont des mineurs non-accompagnés d'Afghanistan. Le HCR a soutenu l'initiative d'un bus scolaire itinérant pour les enfants du centre d'asile de Krnjača.

« Ces enfants ne connaissaient même pas un mot de serbe au début », dit M. Ćirić. « En général, que les enfants de diplomates étaient dans cette situation. De plus, nous n'avions pas de méthode pour enseigner le serbe comme langue étrangère. Cela a dû se faire ».

Des traducteurs pour le farsi et l'arabe, payés par ADRA, ont commencé à travailler dans les salles de classe, traduisant consécutivement des matières telles que la géographie et l'histoire et des cours intensifs supplémentaires de serbe ont été organisés.

« C'était un peu plus facile avec les mathématiques » affirme Dušica Marsenić, professeur de mathématiques et déclare : « Les mathématiques sont une langue à part qu'un individu reconnaît même s'il est peu éduqué ».

Le problème s'est posé car environ 30 pour cent des enfants réfugiés ne sont jamais allés à l'école dans leur pays d'origine et étaient analphabètes dans leur langue maternelle. Certains ont appris à lire et à écrire en serbe pour la première fois.

« Nous avons eu des enfants qui ont parcouru 5 000 km pour atteindre la Serbie », dit M. Ćirić, « mais ils ne semblaient pas connaître les 4 coins du monde ». Afin d'éviter que les adolescents ne se sentent humiliés, les enseignants les ont assignés non pas à des classes avec de jeunes enfants mais à des classes supérieures puis leur ont accordé une attention particulière à chacun d'entre eux.

Au début, l'analphabétisme ne posait pas problème à Firash et Assad mais c'étaient la frustration et la déception qui constituaient un obstacle à leur progrès. Tous deux ont tenté de rejoindre l'Europe occidentale et ont été renvoyés de force en Serbie - l'un de Croatie, l'autre d'Hongrie.

« J'étais triste, confus et fatigué », dit Firash.

« Je me sentais mal, j'étais malheureux », dit Assad.

Assad a une famille en Allemagne et il ne perd pas espoir de les rejoindre un jour. Mais Firash, répondant à l'effort et au temps que ses professeurs ont consacré et investi pour l'aider, a déposé une demande d'asile en Serbie et espère s'installer à Belgrade.

Il vient de Kaboul où son père était policier, c'est pourquoi toute sa famille a été exposée aux menaces des talibans. Il est arrivé en Serbie il y a deux ans, après un voyage difficile à travers l'Iran, la Turquie et la Bulgarie.

« Sincèrement, quand j'ai commencé cette école », dit-il, « je ne comprenais rien et j'attendais que le temps passe. Puis j'ai réalisé que ce serait bien d'apprendre le serbe et j'ai fait de mon mieux. Maintenant, je commence à voir les résultats. Je parle et comprends la langue et je peux m'aider moi-même ».

Firash, qui avait un tuteur dans le cadre du programme soutenu par le HCR, vit au Centre d'hébergement des enfants « Jovan Jovanović Zmaj » (géré par le Centre municipal du travail social). Il gagne de l'argent en travaillant dans un lave-auto et un fast-food arabe. Il espère s'inscrire dans une école de coiffure et en même temps peut-être étudier les langues.

Mais il craint que sa demande d'asile ne soit rejetée et dans ce cas-là, il ne pourra pas poursuivre ses études. « D'autres choisiront pour moi », dit-il d'une voix effrayée.

Et quand pourra-t-il choisir pour lui-même ? « Mon choix est clair », dit-il. « Je veux vivre à Belgrade, à cent pour cent ».

\* Les noms ont été modifiés pour protéger les enfants

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les études se déroulent dans des établissements d'enseignement supérieur publics et privés regroupés dans des universités (facultés, académies d'art, écoles professionnelles supérieures). Un examen d'entrée est requis pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur. L'année d'étude dure du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Vous pouvez trouver des informations plus détaillées sur l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur sur le site Web du Ministère de l'éducation, de la science et du développement technologique, à chaque faculté séparément ainsi qu'auprès de votre conseiller à l'intégration.

Si vous êtes un adulte analphabète, vous avez également la possibilité de vous inscrire à des programmes d'alphabétisation pour des adultes. Pour plus d'informations, contactez le conseiller à l'intégration au Commissariat.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION ANTÉRIEURE

La procédure de reconnaissance des études acquises à l'étranger diffère selon la finalité.

Le centre ENIC / NARIC est une unité organisationnelle de l'Agence des certifications qui conduit la procédure de reconnaissance et validation d'un document scolaire étranger. La procédure de reconnaissance et validation d'un document scolaire étranger se déroule conformément aux dispositions de la loi sur le cadre national des certifications de la République sauf disposition contraire d'un accord international.

La réception de la documentation au sein du Centre ENIC / NARIC se fait dans les locaux de l'Agence des certifications, Rue Majke Jevrosime 51.

Heure de consultation par téléphone :  
tous les jours ouvrables de 12h00 à 14h00

Téléphone : 011 74 55 724

Courriel : emina.najdanovic@azk.gov.rs

- Reconnaissance de l'enseignement primaire et secondaire par téléphone: 011 74 55 724
- Reconnaissance et validation d'un document d'enseignement supérieur étranger aux fins d'emploi Appeler le : 011 33 45 746 ou 011 74 55 723

**Les frais de la procédure de reconnaissance et validation de l'éducation et de détermination des qualifications professionnelles acquises dans le pays d'origine sont à la charge du Commissariat pour les réfugiés et les migrations.**

## 9. EMPLOI ET TRAVAIL

---



### SYSTÈME D'EMPLOI

Pour travailler en République de Serbie, vous avez besoin d'un permis de travail qui vous permettra d'accéder sans entrave au marché du travail. Ce permis n'est pas lié à l'employeur, mais à l'individu, et est délivré pour la même période pour laquelle vous avez obtenu la protection avec possibilité de prolongation.

**Pour obtenir un permis de travail, vous devez soumettre une demande au Bureau national pour l'emploi et joindre une copie de la carte d'identité qui vous a été délivrée après l'obtention du statut de réfugié ainsi qu'une attestation de votre numéro d'immatriculation étranger.**

La délivrance du permis de travail n'est pas gratuite. Si vous n'avez pas de ressources financières, vous pouvez contacter votre mandataire ou conseiller à l'intégration pour vérifier la possibilité de dispense du paiement des frais administratifs.

### BUREAU NATIONAL POUR L'EMPLOI

Le bureau national pour l'emploi est un service public qui s'occupe de l'emploi des citoyens et des non-ressortissants de la République de Serbie et a des succursales dans toutes les villes et municipalités de la République de Serbie. Ce service fonctionne en mettant en relation les employeurs et les demandeurs d'emploi. Pour que vous puissiez participer à ce processus et exercer certains droits, vous devez vous inscrire auprès du Bureau national.

Chaque individu postule en personne auprès du BNE en fonction du lieu de résidence permanent ou du lieu de résidence temporaire.

## Pièces à fournir pour l'inscription :

1. Demande remplie pour la délivrance d'un permis de travail personnel
2. Documents de voyage pour étrangers, c'est-à-dire carte d'identité si vous êtes en possédez une (copie, vu de l'original)
3. Autorisation de résidence permanente ou de résidence temporaire pour étrangers (copie, vu d l'original)
4. Preuve du paiement des frais administratifs ;
5. Acte déterminant le statut de réfugié ou qui appartient à une catégorie spéciale d'étranger ;
6. Diplôme reconnu (le cas échéant)

Après votre inscription au BNE, vous serez invité à un entretien individuel avec le conseiller à l'emploi afin d'être informés des droits et obligations, des services du BNE, ainsi que des conditions et opportunités d'emploi. Vous êtes tenu de contacter votre conseiller à l'emploi régulièrement, dans le délai convenu, une fois tous les trois mois.

En fonction des besoins du marché, le Bureau national pour l'emploi organise diverses formations ou programmes de requalification qui peuvent être utiles jusqu'à ce que vous receviez une attestation de reconnaissance et validation de votre diplôme, au cas où la reconnaissance n'est pas possible ou si vous souhaitez vous former à un nouveau métier pour trouver un emploi plus facilement.

Afsaneh expose son artisanat au marché nocturne de Djeram

© UNHCR



## DES DECISIONS SAGES ET UN VRAI AMOUR ONT AIDÉ UN RÉFUGIÉ SYRIEN À RÉUSSIR EN SERBIE

---

Mawaheb Serai, un réfugié syrien, a su utiliser ses connaissances puis a écouté son cœur et a trouvé le véritable amour en Serbie. Au cours de son long voyage, il a toujours été employé et ici, il a trouvé un bon travail dans une entreprise locale. Il a épousé une peintre de Serbie, la femme de ses rêves. Même le chat qu'il a amené s'entend bien avec son chien dans une famille heureuse à Belgrade.

« Je sais que j'ai de la chance », déclare Mawaheb, 31 ans, qui est conscient que l'intégration dans une nouvelle société n'est généralement pas si facile pour les réfugiés. Une planification réfléchie et un véritable amour lui ont apporté un succès unique.

Mawaheb a quitté Alep en 2012 à cause de la guerre. Il a étudié la programmation informatique à l'Université d'Alep et la profession l'a bien servi dans sa recherche de sécurité et d'opportunités commerciales. Après avoir passé 18 mois en Turquie, il était prêt à devenir nettoyeur de rue mais cela ne s'est pas produit. Il a commencé à travailler en ligne pour une entreprise japonaise pour pouvoir payer les factures.

Cependant, il n'était pas satisfait à Istanbul, quelque chose l'a attiré en Serbie. « J'ai rencontré plusieurs touristes serbes en Turquie », dit-il. « J'étais à l'aise avec eux. Nous partageons les mêmes valeurs – savoir profiter des choses simples de la vie sans avoir besoin de trop d'argent ».

Il a postulé deux fois pour un visa touristique pour la Serbie et la deuxième fois il l'a obtenu. La question reste de savoir quoi faire de son chat, Fidel, que lui ont confié ses colocataires à Istanbul.

« Cela peut sembler ridicule aux gens qui n'ont pas d'animaux », dit-il, « mais élever un animal domestique est une responsabilité. Comme prendre soin d'un enfant ».

S'il avait voyagé seul, il aurait pu emprunter une route maritime moins chère, à travers la Grèce. « J'aurais juste besoin d'un sac à dos », dit-il. « Mais je ne pouvais pas quitter Fidel ». Il a donc mis son chat blanc de sept ans dans un transporteur pour animaux domestiques et s'est envolé avec lui en Serbie.



Mawaheb et Ida chez eux

© UNHCR

« Il est facile de déplacer un chat », dit-il. « Vous l’emmenez à un examen, il reçoit des injections, vous prenez les papiers et c’est tout. Avec les gens, c’est beaucoup plus compliqué ».

Mawaheb a fait une demande d’asile peu après son arrivée en Serbie. « Je n’étais pas sûr de devoir le faire parce que j’avais peur qu’ils m’envoient dans un centre de réfugiés », dit-il. Les avocats lui ont expliqué que puisqu’il travaillait – désormais toujours en ligne pour la même société japonaise - et payait des impôts, il pouvait choisir pour lui-même. Il avait les moyens de louer un appartement à Belgrade.

Lorsqu’il a obtenu le statut de réfugié, il a eu la possibilité de chercher un emploi dans la capitale de la Serbie. Il s’occupe maintenant de la programmation informatique très complexe pour « IPS Energy », une entreprise mondiale qui trouve des solutions numériques dans l’industrie de l’énergie. Il y travaille depuis quatre mois et ses connaissances professionnelles lui assurent un bon salaire.

« Nous avons publié une offre d’emploi habituelle », déclare Ivan Petkoski, directeur d’IPS Energy Serbie. « Nous avons considéré une vingtaine de candidats,

quatre ont été présélectionnés et nous avons choisi Mawaheb. Ses compétences et son travail antérieur ont fait de lui le candidat le plus approprié. Nous avons remarqué qu'il apprenait vite et qu'il s'intégrerait bien à notre équipe. Peu importait d'où il venait. Nous l'avons choisi uniquement par mérite ».

M. Petkoski était surpris par l'excellente connaissance du serbe de Mawaheb, bien que cela ne soit pas une exigence pour un emploi dans lequel la langue informatique et l'anglais sont essentiels.

« J'ai de la chance d'être programmeur », déclare Mawaheb. « Je sais qu'il y a d'autres réfugiés instruits et qualifiés, tels que des médecins et des avocats qui doivent apprendre la langue et suivre une formation supplémentaire. Je suis parti de zéro, littéralement, et je peux subvenir à mes besoins sans l'aide de personne ».

Le secret de son excellente connaissance du serbe réside probablement dans une rencontre fortuite avec une belle femme qui promenait, il y a deux ans, un terrier Jack Russell dans le parc.

« Il faisait froid et j'ai emmené Lulu faire une promenade », se souvient Ida, 34 ans, costumière et illustratrice, alors qu'elle se repose à la maison avec Mawaheb après son retour du bureau. « Nous sommes devenus inséparables depuis notre rencontre. Nous avons l'impression de nous connaître déjà. Nous avons parlé d'histoire, de tout...Nous avons beaucoup de sujets à aborder ».

« Vous savez comment tout cela se passe », dit Mawaheb, « vous allez prendre un café et pensez « Dieu, je veux aller prendre un café tous les jours avec cette personne ».

Ils se sont mariés à la mairie puis ils ont eu une cérémonie à la mosquée. Malheureusement, la famille syrienne de Mawaheb n'a pas pu venir et n'a pas encore rencontré Ida. Il espère pouvoir se rendre avec Ida au Liban pour leur rendre visite quand il aura les documents de voyage.

Leur grand amour a commencé immédiatement et pourtant le chat Fidel et le chien Lulu ont eu un début difficile, à un tel point qu'ils ont dû les garder dans des appartements différents.

Désormais, tout le monde vit dans un appartement spacieux loué et ornés d'œuvres d'Ida. Lulu a pourtant endommagé six œuvres d'art et Fidel se tient la plupart du temps loin d'eux, dans sa boîte dans la salle de bain.

Le chien et le chat courent joyeusement ensemble dans l'appartement lorsqu'ils sont d'humeur. « Ils vont bien maintenant », dit Mawaheb. « Fidel a senti Lulu porter les bébés et est devenu très protecteur envers elle ».

## 10. REGROUPEMENT FAMILIAL

---



Etant donné que le regroupement familial est une procédure complexe, vous en apprendrez plus à ce sujet auprès de votre conseiller à l'intégration.



# CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA VIE EN SERBIE

---



## ADULTES

En République de Serbie, une personne atteint l'âge de la majorité à 18 ans. Cependant, certains droits peuvent être exercés plus tôt:

### À partir de 16 ans, un enfant peut:

- se marier (uniquement avec l'autorisation du tribunal).
- confirmer la paternité.
- obtenir un permis de conduire moto.

### À partir de 15 ans, un enfant peut:

- être employé et disposer de revenus ou de biens acquis grâce à son emploi.
- en cas de divorce, choisir le parent avec lequel il vivra s'il est capable de raisonner.
- décider de maintenir une relation personnelle avec un parent avec lequel il ne vit pas s'il est capable de raisonner.
- consentir à entreprendre une procédure médicale s'il est en mesure de porter des jugements.
- Décider de l'école secondaire qu'il ou elle fréquentera s'il est capable de raisonner.

## LE TRAVAIL DES MINEURS

Pour les mineurs de moins de 18 ans, la signature d'un contrat de travail est conditionnée à l'obtention d'une autorisation parentale. Cette autorisation du travail doit être signée soit par les parents adoptifs, soit par le tuteur, si un tel travail ne met pas en danger sa santé, sa moralité et son éducation, ou si un tel travail n'est pas interdit par la loi. **Un mineur de moins de 18 ans ne peut entreprendre un emploi que sur la base d'un constat des autorités compétentes (qui détermineront la capacité de travailler et si ce dernier ne nuit pas à sa santé).**

## MARIAGE

**Il existe deux formes d'union civile légalement reconnues - l'union conjugale et l'union de fait établie entre un homme et une femme.** Les citoyens de la République de Serbie se marient généralement après avoir atteint la majorité légale. Dans des cas exceptionnels, les mineurs de 16 ans peuvent conclure un mariage avec l'autorisation du tribunal, s'il est estimé que la personne a atteint la maturité physique et mentale nécessaire pour exercer ses droits et obligations pendant le mariage. Il existe deux formes d'union civile légalement reconnues - l'union conjugale et l'union de fait établie entre un homme et une femme.

**Le mariage est une communauté légale réglementée entre une femme et un homme et ne peut être conclu qu'avec le libre consentement des deux parties.** En République de Serbie, les partenaires sont égaux, de sorte que la conclusion, la durée et la dissolution d'un mariage sont fondées sur l'égalité des hommes et des femmes.

Le mariage ne peut pas être conclu entre personnes issues de la même filiation biologique. Le mariage est nul et non avenue entre autres, s'il n'est pas conclu du libre arbitre des deux parties et s'il n'est pas conclu devant un organe de l'État – l'officier de l'état civil. Il existe deux formes de partenariat légalement reconnues – l'union conjugale conclue devant l'officier de l'état civil et l'union de fait à égalité de droits avec l'union conjugale, conformément à la loi. **C'est le droit de la femme de décider librement de l'accouchement.**

Selon les lois en vigueur, la cérémonie de mariage religieux devant un fonctionnaire devant la communauté religieuse représente une cérémonie traditionnelle et le mariage ainsi conclu est nul et non avenue devant les autorités de l'Etat.

## MONOGAMIE

La République de Serbie autorise l'enregistrement des mariages avec un seul partenaire.

## L'EXCISION DES FILLES / MUTILATION GÉNITALE

En République de Serbie, le rituel de l'excision des filles envisage une responsabilité pénale pour blessures corporelles graves régie par le Code pénal. Un tel crime engendre une peine de prison.

## LA VIOLENCE FAMILIALE

Si un membre de votre famille traite les autres membres de manière inégale, les humilie ou les maltraite physiquement, les force à avoir des relations sexuelles, restreint leur liberté de mouvement, les menace, les force à travailler ou les empêche de travailler ou viole de toute autre manière leurs droits, cette personne sera légalement punie. **Selon la loi, chaque individu a droit à une protection contre la violence domestique.**

Si vous souhaitez signaler la violence familiale, l'appel est gratuit au numéro:

**0800 100 007**

Centre des femmes autonomes

<https://www.womenngo.org.rs/>

# DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE

---



La République de Serbie est un pays d'Europe centrale, des Balkans et du Danube qui couvre une superficie de 88 499 km<sup>2</sup>.

## **Planification spatiale:**

Deux provinces autonomes de Voïvodine et du Kosovo-et-Métochie ont été formées sur le territoire de la République de Serbie. En plus des provinces autonomes, il existe des unités de collectivités locales : les municipalités, les villes et la ville de Belgrade.

## **Capitale:**

Belgrade (1 659 440 habitants selon le recensement de 2011).

## **Autres grandes villes:**

Novi Sad, Nis, Kragujevac, Novi Pazar, Subotica, Krusevac, Leskovac.

**Climat:** continental tempéré.

**La monnaie officielle:** Le dinar serbe.

## **Langue officielle:**

La langue serbe et l'alphabet cyrillique sont en usage officiel et l'alphabet latin est également utilisé. Les minorités nationales ont le droit d'utiliser leur langue et leur écriture en usage officiel dans les régions où elles habitent.

## **Population:**

La population totale est de 7 186 862 habitants (selon le recensement de 2011). Le pourcentage le plus élevé de la population est composé de Serbes (83,3%), suivis des Hongrois, des Roms et des Bosniaques. La République de Serbie est un État multinational habité par des membres de 21 minorités nationales. La Constitution et la loi garantissent l'égalité de tous les citoyens et le statut et les droits supplémentaires des minorités nationales sont régis par la Constitution et les lois.

## **Religion:**

La majorité de 84,6% de la population appartient au christianisme orthodoxe, puis 5% de la population sont catholiques et 3% de la population est de confession islamique.

## SYMBOLES D'ÉTAT

**Drapeau:**



**Armoiries:**



**Hymne:**

L'hymne de la République de Serbie est un chant cérémoniel « Dieu de Justice » écrit par Jovan Djordjević sur la musique de Davorin Jenko.

« Dieu de justice, toi qui nous a sauvé,  
De la déchéance jusqu'à ce jour,  
Entends à présent nos voix  
Et guide-nous vers la délivrance ».

**La Fête nationale est célébrée le 15 février.**

**Système politique:**

La République de Serbie est une république démocratique parlementaire. Le pouvoir est divisé en trois branches - législative, exécutive et judiciaire.

**Les autorités:**

L'Assemblée nationale est un organe représentatif et détenteur du pouvoir constitutionnel et législatif.

Le président de l'État représente l'État dans le pays et à l'étranger, promulgue les lois, commande l'armée etc. Le président est élu au suffrage direct pour une période de 5 ans.

Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif qui est responsable devant l'Assemblée nationale, détermine et conduit la politique, applique les lois et propose des lois à l'Assemblée nationale.

Les tribunaux sont indépendants et autonomes dans leur travail et sont tenus de juger conformément à la Constitution, à la loi, aux autres actes généraux, aux traités internationaux ratifiés et aux principes généraux du droit international.

## FÊTES

### Jours fériés:

- 1er et 2 janvier - Nouvel An
- 15 et 16 février - Jour de l'État serbe « Sretenje »
- 1er et 2 mai - Fête du Travail
- 11 novembre - Jour de réconciliation de la Première Guerre mondiale

### Fêtes religieuses:

- 7 janvier - premier jour de Noël
- Vacances de Pâques - vendredi saint, premier et deuxième jour de Pâques
- Orthodoxes - premier jour de la fête du Saint Patron de famille « Slava »
- Catholiques et membres d'autres communautés religieuses chrétiennes: premier jour de Noël, vendredi saint et premier et deuxième jour de Pâques.
- Membres de la communauté islamique : premier jour de l'Aïd al-Fitr et premier jour de l'Aïd al-Adha,
- Membres de la communauté juive : premier jour de Yom Kippour.

### Jours fériés célébrés les jours ouvrables:

- 27 janvier - fête scolaire de Saint Sava
- 22 avril - Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, du génocide et d'autres victimes du fascisme de la Seconde Guerre mondiale • 9 mai - Jour de la Victoire sur le nazisme en Europe
- 28 juin – fête nationale serbe « Vidovdan »
- 21 octobre - Jour en mémoire des victimes serbes de la Seconde Guerre mondiale.



## CONTACTS ET ADRESSES UTILES

---

<b>Police</b>	<b>192</b>
<b>Sapeurs-pompiers</b>	<b>193</b>
<b>Ambulance</b>	<b>194</b>
<b>Centre d'urgence (0-24h)</b>	Rue Pasterova 2 Téléphone : (+381 11) 36 18 444
<b>Aéroport de Belgrade</b>	Aéroport de Belgrade 59, 11 180 Belgrade Téléphone : (+381 11) 209 40 00 Horaires des vols : Téléphone : (+381 11) 209 44 44 Site Web : <a href="http://www.beg.aero/lat/">http://www.beg.aero/lat/</a>
<b>Gare routière de Belgrade</b>	Rue Zeleznicka 4, 11 000 Belgrade Téléphone : (+381 11) 26 36 299 Site Web : <a href="http://www.bas.rs/basweb_lat/bas_radnovreme.html/">http://www.bas.rs/basweb_lat/bas_radnovreme.html/</a>
<b>Gare ferroviaire de Belgrade</b>	Site Web : <a href="http://www.srbvoz.rs/korisnickiservis.html/">http://www.srbvoz.rs/korisnickiservis.html/</a>
<b>Commissariat pour les réfugiés et les migrations de la République de Serbie</b>	Rue Narodnih Heroja 4, 11070 New Belgrade Téléphone : (+381 11) 311 72 72 Courriel : <a href="mailto:kirs@kirs.gov.rs">kirs@kirs.gov.rs</a> Site Web: <a href="http://www.kirs.gov.rs">http://www.kirs.gov.rs</a>

<b>Centre municipal pour le travail social</b>	Rue Ruska 4, 11 000 Belgrade Téléphone : (+381 11) 26 50 329, 26 50 542, 26 50 093 Courriel : office@gcsrbg.org Site Web: <a href="http://www.gcsrbg.org">http://www.gcsrbg.org</a>
<b>Protecteur du citoyen</b>	Rue Deligradska 16, 11000 Belgrade Téléphone : (+381 11) 20 68 100 Courriel : zastitnik@zastitnik.rs Site Web : <a href="http://www.ombudsman.rs">http://www.ombudsman.rs</a>
<b>Bureau national pour l'emploi</b>	Rue Kralja Milutina 8, 11000 Belgrade Téléphone : (+381 11) 2929 800 Courriel : pisarnica.Beograd@nsz.gov.rs Site Web: <a href="http://www.nsz.gov.rs/live/mreza/direkcija">www.nsz.gov.rs/live/mreza/direkcija</a>
<b>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</b>	Rue Bulevar Zorana Đinđića 64 Téléphone : (+381 11) 4155 424 Courriel : srbbe@unhcr.org Site Web : <a href="http://www.unhcr.org">www.unhcr.org</a>
<b>Centre de Belgrade pour les droits de l'homme</b>	Rue Kneza Miloša 4, 11 000 Belgrade Téléphone : (+ 381 11) 30 85 328 Courriel : bgcentar@bgcentar.org.rs Site Web : <a href="http://www.bgcentar.org.rs/">http://www.bgcentar.org.rs/</a>
<b>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</b>	Rue Skenderbegova 3, 11 158 Belgrade Téléphone : (+381 11) 32 82 075 Courriel : iombeograd@iom.int Site Web : <a href="https://serbia.iom.int/">https://serbia.iom.int/</a>
<b>Conseil danois pour les réfugiés (DRC)</b>	Rue Sindjeliceva 18, 11 111 Belgrade Téléphone : (+381 11) 344 35 74; (+381 11) 308 66 88 Courriel : administration@drc.org.rs Site Web: <a href="https://www.drc.org.rs/">https://www.drc.org.rs/</a>

